

A.N.C.E CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 1.000,00 Euros

Siège social : 116 IMPASSE DE L'HORTUS - 34160 SAINT-DREZERY

MONTPELLIER RCS 932 854 656

(ci-après «la Société»)

**DÉCISIONS DU GÉRANT
EN DATE DU 08 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le 08 avril,

Je soussigné, Monsieur CEDRIC VANLITSENBURGH, agissant en qualité de **Gérant**, (ci-après le «**Gérant**»)
de la Société **A.N.C.E CONSULTING**, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000,00 Euros, dont
le siège social est situé 116 IMPASSE DE L'HORTUS - 34160 SAINT-DREZERY, immatriculée au Registre
du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 932 854 656 RCS MONTPELLIER, (ci-
après la «**Société**»),

a pris, conformément aux stipulations des statuts de la *Société*, les décisions se rapportant à l'ordre du jour
suivant :

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
- Modification de l'objet social de la Société et modification corrélative des statuts de la *Société* ;
- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la *Société* ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur CEDRIC VANLITSENBURGH, le Gérant, a été régulièrement informé des présentes décisions.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

Le gérant,

- **décide** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) ; et
- **déclare** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée .

DEUXIÈME DÉCISION

Modification de l'objet social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société

Le gérant **décide**,

- de modifier l'objet social actuel de la Société ,
- en conséquence, **de modifier** l'article 2 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

• Article 2 : **Objet Social**

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La société a pour objet, en France et à l'étranger : La prise de participation, par tous moyens, dans toutes sociétés ou entreprises, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, existantes ou à créer ;La gestion, l'administration et la cession de ces participations ; L'animation effective du groupe de sociétés qu'elle contrôle, par la participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales ; La fourniture de prestations de services spécifiques, notamment administratives, juridiques, comptables, financières, commerciales, informatiques ou de gestion, au profit des sociétés du groupe ; La réalisation de toutes opérations de trésorerie avec les sociétés du groupe, dans le respect des dispositions légales en vigueur ;L'octroi de garanties, cautions ou sûretés au profit des sociétés du groupe ;Et, plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. apporteur d'affaires, notamment la mise en relation d'entreprises avec des prestataires de biens ou de services. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité
- généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

La date de prise d'effet de cette modification est fixée au 08/04/2026.

Cette décision est adoptée.

TROISIÈME DÉCISION

Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société

Le gérant **décide**,

- de transférer le siège social de la Société du 116 IMPASSE DE L'HORTUS - 34160 SAINT-DREZERY au 25 Ter rue des puits - 34160 saint hilaire de beauvoir,
- en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social de la Société qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

• Article 4 : **SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la Société est situé : 25 Ter rue des puits - 34160 saint hilaire de beauvoir.

Il peut être transféré en tous lieux, en France, par simple décision du Gérant (auquel cas le Gérant est habilité à modifier les Statuts en conséquence), ou de la collectivité des associés.

La date de prise d'effet de cette modification est fixée au 08/04/2026.

Cette décision est adoptée.

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

Le gérant confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal pourra être signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Le Gérant

Monsieur CEDRIC VANLITSENBURGH



**Ce document est signé électroniquement
et certifié par la plateforme Contralia de
Docaposte**

Le fichier constitue un original
électronique à valeur probatoire. Il est
déposé en coffre-fort électronique sous
la référence :

2c969e2f9d0139b5019d6c95c407014c



Signé par **CEDRIC
VANLITSENBURGH** le
08/04/2026 14:03